

Les Agendas 21 de demain

Fédérer, mobiliser, accompagner, pour une société plus durable



crédit photo A. Bouissou / MEDDE/DICOM

Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie,
du développement
durable et de l'énergie

Les Agendas 21, leviers de la croissance verte

L'Agenda 21 est né au Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio en 1992. Les territoires se sont emparés de cet outil pour construire des projets partagés avec tous les acteurs locaux - citoyens, associations, entreprises, partenaires publics - et mener des actions concrètes.

Chemin faisant, cette dynamique s'est enrichie. Elle a permis d'articuler de manière cohérente les politiques publiques locales et anticipé, sur le terrain, la loi sur la transition énergétique vers la croissance verte votée par l'Assemblée nationale. Elle a suscité des coopérations multiples qui facilitent l'engagement de chacun.

Plus de mille collectivités – communes rurales et urbaines, communautés de communes, départements, Régions – sont aujourd'hui engagées dans une démarche d'Agenda 21 innovante. Economies d'énergie, développement des énergies renouvelables, transports propres, protection des paysages et de la biodiversité, industries vertes, agriculture biologique, circuits courts, éco-conditionnalité des aides, participation des habitants, etc. : les initiatives sont très variées, en fonction des caractéristiques et des priorités locales. Toutes contribuent à faire émerger un nouveau modèle de développement créateur d'activités, bon pour l'environnement et bon pour l'emploi, qui concilie économie et écologie.

Le Ministère de l'Écologie apporte aux territoires qui se mettent en mouvement l'accompagnement et l'expertise de ses services déconcentrés. Le nombre de projets candidats à la reconnaissance au titre de l'Agenda 21 local a plus que doublé en trois ans.

Un vaste chantier de réflexion a été engagé en 2014 pour imaginer « l'Agenda 21 de demain ». Implication de toutes les forces vives des territoires, amélioration des capacités d'anticipation et de la lisibilité des politiques locales, mutualisation de l'ingénierie et des économies, montée en puissance de l'intercommunalité : autant de dimensions susceptibles d'être améliorées pour plus d'efficacité dans l'action.

Le Colloque national du 4 décembre 2014 est l'occasion d'en débattre et de fixer de nouvelles perspectives avec, notamment, l'actualisation de la labellisation et l'encouragement à la diffusion des bonnes pratiques.

Les « contrats locaux de la transition énergétique », créés pour appuyer les actions de la loi, permettent désormais à l'État d'apporter une aide renforcée aux territoires qui se mobilisent. Des « prêts croissance verte », d'un montant total de 5 milliards d'euros, sont aujourd'hui mis à la disposition des collectivités par la Caisse des dépôts pour financer leurs projets et leurs chantiers à des conditions très avantageuses.

De nombreuses réalisations exemplaires montrent la voie.

Les moyens d'agir sont là.

Le mouvement est lancé.

Le moment est venu de lui donner un nouvel élan dans le cadre des objectifs ambitieux que la France s'est fixés pour devenir une grande puissance écologique, liant solidement ensemble les enjeux locaux et globaux.

LES AGENDAS 21 LOCAUX EN CHIFFRES (Décembre 2014)

472

collectivités
et territoires
sont aujourd'hui
reconnus

« Agenda 21
local France » :

302 communes,
46 communautés
d'agglomération
ou urbaines,
43 communautés
de communes,
26 départements
et **7** régions,
16 pays,
32 parcs naturels
régionaux,

Plus de **1000**
collectivités déjà
engagées dans
une démarche
agenda 21



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

L'Agenda 21, quelles plus-values pour les collectivités locales ?

Du 2 au 27 octobre 2014, une grande enquête a été conduite via une plate forme internet auprès de plusieurs centaines de collectivités et territoires. Son objectif : mieux connaître le niveau de réalisation des Agendas 21 et mieux évaluer la perception du dispositif, s'agissant en particulier de la mobilisation des acteurs locaux et des modalités d'accompagnement des territoires. Il ressort notamment des résultats que la plupart des collectivités sont persuadées de l'intérêt de l'Agenda 21 pour construire des territoires « plus durables ».

Projet politique, stratégique et opérationnel qui favorise l'innovation

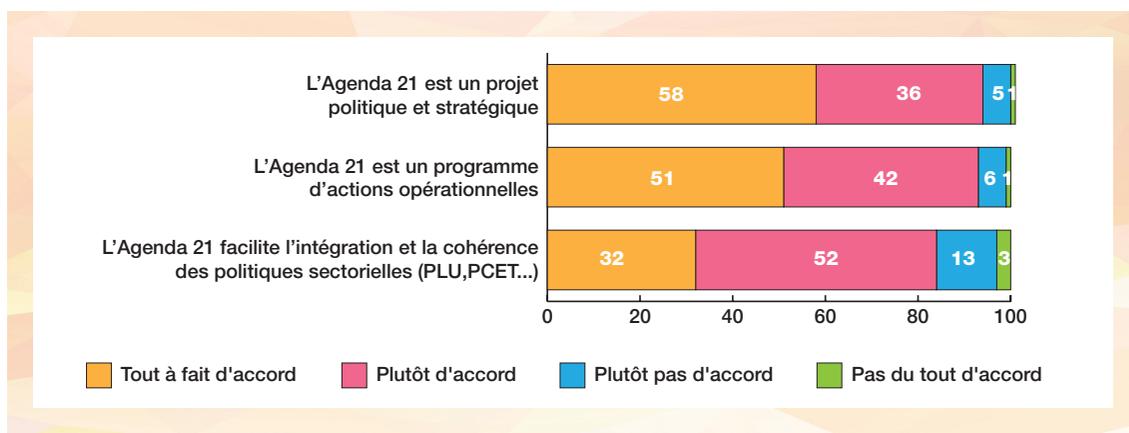
Projet de cohérence politique et programme d'actions opérationnelles : la quasi totalité (94 % pour le premier et 93 % pour le second) des répondants à l'enquête reconnaissent les deux facettes de l'Agenda 21.

84 % considèrent l'Agenda 21 comme facilitateur pour l'intégration et la mise en cohérence des différentes politiques sectorielles comme le plan local d'urbanisme ou le plan climat énergie territorial.

90 % confirment que l'Agenda 21 permet aussi l'innovation et la créativité pour accélérer la transition écologique.

Une très large majorité (82 %) souhaite qu'il demeure une démarche volontaire.

Grâce aux Agendas, 21 les collectivités veulent notamment favoriser la mise en œuvre de projets communs avec les différents acteurs locaux privés, publics et citoyens. Près de 81% des collectivités souhaitent en particulier pouvoir avec cette démarche faciliter le montage de projets avec les entreprises du territoire.



crédit photo Pierre soissons

« Les acteurs du territoire se ré-approprient l'action publique »

Paysages, environnement, qualité de vie... Le développement durable est un atout pour les territoires ruraux comme le nôtre. L'Agenda 21 permet, avec les habitants, de construire une démarche partagée mettant en lumière ces atouts et le besoin de les protéger. Imaginer ensemble des actions concrètes assure l'appropriation des projets par les acteurs du territoire. Intégrés aux décisions prises ils se ré-approprient l'action publique. Nous avons ainsi pu fixer des objectifs forts en matière de protection sociale ou d'environnement et cela paie. Par exemple notre réseau de chaleur au bois favorise la transition énergétique et le fait de pouvoir fournir une énergie 25 % moins cher est un atout pour attirer les entreprises sur notre zone d'activité. L'Agenda 21 permet de considérer le développement durable dans toutes ses strates et de les intégrer dans sa stratégie de développement territorial. Dans l'avenir, il serait intéressant de mener une démarche inverse à celle d'aujourd'hui en labellisant Agenda 21 les projets de développement territoriaux basés sur le développement durable.

Pierre Jarlier,
Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour (Auvergne) et sénateur du Cantal

Morceaux choisis parmi les témoignages de collectivités ayant participé à l'enquête

Un Agenda 21 c'est :

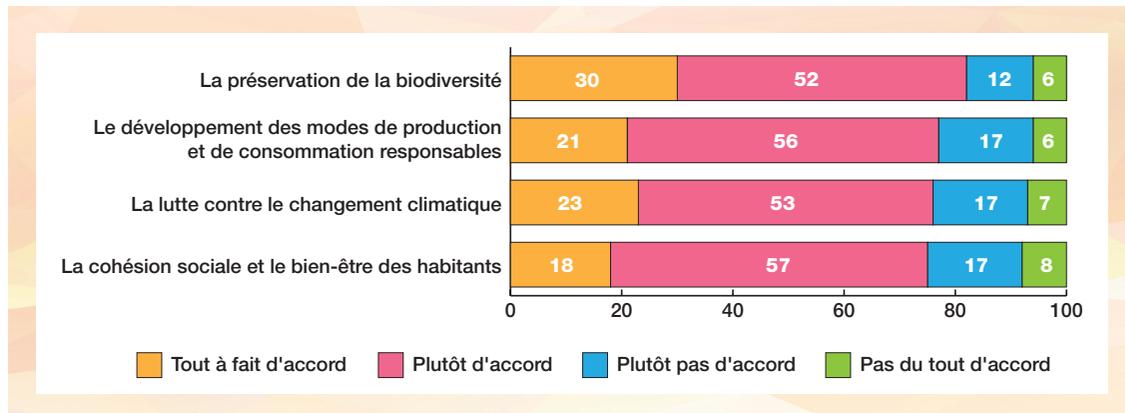
- « Un projet de développement durable permettant une évolution des pratiques vers plus de durabilité ».
- « Un projet transversal et concerté ».
- « Réfléchir ensemble pour mieux organiser demain ».
- « Rendre cohérente, lisible et évolutive l'action publique locale de développement durable ».
- « Un projet de territoire qui s'articule autour de la mise en cohérence des politiques publiques au service du bien-être des citoyens et dans le respect de la nature ».
- « Un accélérateur de la transition écologique ».

L'Agenda 21, au cœur des enjeux du développement durable

Plus des trois quarts des collectivités interrogées constatent que la mise en place d'un Agenda 21 favorise la réalisation d'actions efficaces en matière d'environnement, de cohésion sociale et de bien-être des habitants. La préservation de la biodiversité apparaît comme le bénéfice le plus important (82%), suivi par l'adoption de modes de consommation et production plus responsables (77%) puis par la lutte contre le changement climatique (76%). La mobilisation des territoires dans la lutte contre les changements climatiques est à souligner dans le contexte de la COP 21 qui se tiendra en France en décembre 2015.

En ce qui concerne l'échelle de réalisation des Agendas 21, la majorité des répondants considère

que l'intercommunalité est la strate la plus pertinente (66% «tout à fait d'accord», 26% «plutôt d'accord»). Toutefois les réponses montrent la diversité des échelles de territoires pertinentes pour porter un Agenda 21: communale, départementale, régionale et par des territoires de projet comme les parcs naturels régionaux (PNR) ainsi que les pays.

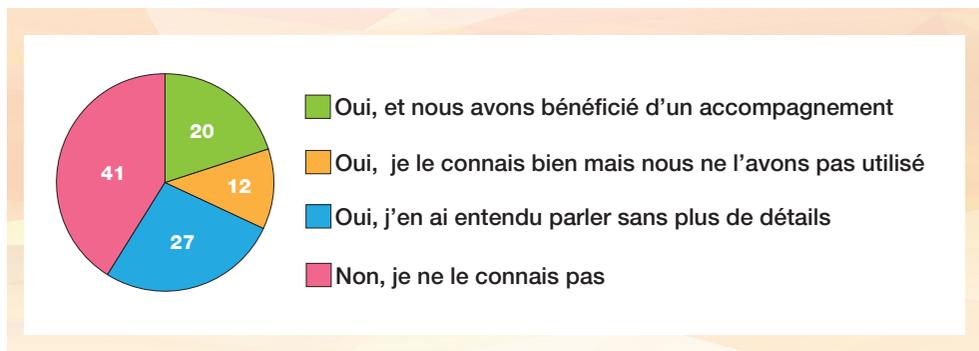


98% des collectivités ayant bénéficié d'un accompagnement de l'État l'ont jugé utile.

98% des collectivités ayant bénéficié d'un accompagnement par l'État l'ont jugé utile, en particulier pour les aider méthodologiquement à construire leur projet.

Parmi les collectivités qui ont bénéficié d'une aide, le niveau régional avec la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) est le plus connu par 95% des interlocuteurs accompagnés. Cependant, seules 59% des collectivités connaissent les dispositifs d'accompagnement proposés par l'État, et seulement 20% d'entre elles en ont bénéficié. La récente dynamique «Agenda 21 de demain» lancée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de

l'énergie (MEDDE), en collaboration avec le comité national Agenda 21 et les collectivités engagées vise justement à mieux faire connaître l'accompagnement existant et à promouvoir le nouveau dispositif de reconnaissance des Agendas 21 locaux (dispositif connu de 60% des répondants), élément majeur de l'accompagnement par l'Etat.



Hervé Gillé,

Conseiller général de la Gironde délégué au développement durable, plan climat et responsabilité sociétale (Aquitaine)

«L'humain au cœur du développement durable»

Après 10 ans de travail, nous commençons tout juste à comprendre le potentiel de transformation de la déclaration de Rio qui met l'humain au cœur de développement durable. On s'est un peu perdu dans la technicité alors que c'est de sens dont on a besoin. Dans l'Acte 3 de notre Agenda 21 nous nous sommes

fixé pour unique objectif le bien-être des Girondins pour aujourd'hui et pour demain. Il s'incarne au travers de 3 défis prioritaires: capacité alimentaire, mobilités choisies, autonomie énergétique. Ce gros travail de mise en lisibilité permet l'appropriation de l'Acte 3 par tous. Nous avons totalement basculé notre façon de travailler. Auparavant nous avions une logique d'amélioration continue.

Désormais nous partons de là où nous voulons aller et nous regardons avec les autres comment il faut s'organiser pour y aller. Travailler dans une logique de coresponsabilité avec des objectifs à la hauteur des enjeux est très libérateur. C'est la première fois en 10 ans que nos objectifs résonnent pour tous les acteurs et à toutes les échelles. C'est une vraie bouffée d'air.

Un Agenda 21, pour quelles ambitions ?

Mettre en cohérence et articuler les politiques publiques

Arrimage réussi. L'Agenda 21 met en cohérence toutes les politiques publiques et les outils réglementaires du développement durable au sein d'une même démarche participative, ouverte et concrète.

« Grâce à l'Agenda 21 nous avons pris le temps de regarder le territoire d'une autre manière et pu aboutir à un vrai projet de vie territorial « durable » confirme Daniel Le Blay, adjoint au maire à Mouans-Sartoux (Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

« Il faut de la patience mais à l'arrivée le résultat est très satisfaisant », confirment tous les élus interrogés qui se sont lancés dans l'aventure. « L'Agenda 21 est un outil fantastique. Il nous a permis de penser notre Plan local d'urbanisme (PLU) à l'aulne du développement durable », détaille Jean-Luc Aigoin, maire de Saint-Jean-de-Serres (Languedoc-Roussillon).



Daniel Le Blay,
Adjoint en charge de
l'urbanisme à Mouans-Sartoux
(Provence-Alpes-Côte d'Azur)

« Mettre en synergie des champs de compétence différents »

L'Agenda 21 nous a permis de mettre en cohérence les actions déjà menées et d'affiner un projet de vie territorial « développement durable compatible ». Les phases diagnostic et orientation, communes au « plan local d'urbanisme » (PLU) et à l'Agenda 21, ont permis d'articuler le réglementaire (PLU) au programme d'action. Des synergies nouvelles ont pu s'engager entre des champs de compétence différents. Par exemple nous avons pu lier les questions de santé, de restauration municipale ou d'autosuffisance alimentaire en décidant de relocaliser l'agriculture. Notre PLU inverse la tendance générale actuelle et prévoit de presque tripler les surfaces agricoles identifiées via un programme d'action conçu pour accueillir de futurs exploitants. Pour l'exemplarité, la municipalité a créé une régie agricole de maraichage qui produit et alimente en légumes bio (20 tonnes / an) les 3 cantines municipales (1200 repas / jour, 100 % bio depuis janvier 2012 avec un coût matière identique). Aujourd'hui, six agriculteurs bio (légumes, fleurs et œufs) ont déjà opté pour notre territoire.

« On prend un territoire, on le secoue afin de créer de nouveaux codes de réflexion qui permettront de mettre en place un projet de territoire partagé. Pour écrire cette nouvelle musique il faut mener cette démarche de manière globale et en transversalité. Ce n'est pas facile et cela demande du temps mais ça marche », se félicite Aurélien Trioux, chargé de mission à l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne.

De la commune à la région en passant par les villes, intercommunalités, parcs naturels régionaux ou départements, l'Agenda 21 a l'avantage de s'adapter à tous les échelons territoriaux et de pouvoir fédérer l'ensemble des outils à la disposition des collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques publiques. PLU, Schéma de cohérence territorial, Plan climat énergie territorial, Schéma régional climat air énergie ou Trame verte et bleue, tous les outils de mise en œuvre du développement durable peuvent se fondre dans l'Agenda 21. Cela leur donne une cohérence et une synergie pour permettre aux collectivités locales de développer harmonieusement et efficacement un projet de développement durable.



Dominique Parrel,
Vice-président en charge
de l'environnement au Pays
Viroennais (Rhône-Alpes)

« Agenda 21 et projet de territoire ont fusionné »

Quitte à devoir réaliser un plan climat, nous avons décidé de mettre en place un Agenda 21. Cela permettait de disposer d'un outil complet d'engagement dans le développement durable et de faire reconnaître les nombreuses actions que nous menions. La nouveauté de notre démarche Agenda 21, labellisée en 2012, a été la grande concertation réalisée avec un panel de 40 citoyens tirés au sort et autant d'acteurs locaux. Nous nous sommes demandés ce que ne devait pas devenir notre territoire dans 20 ans. Cela a permis de définir enjeux et axes stratégiques, déclinés en plan d'action fixant des objectifs, des délais, un budget. Pour ancrer notre démarche de concertation, nous avons créé un comité d'animation (comprenant citoyens et acteurs locaux) chargé de suivre ces actions. Chaque année, nous présentons le bilan de l'année en matière de développement durable et nous vérifions la cohérence de nos actions avec le projet de territoire. Notre plan climat s'est fondu dans notre Agenda 21, qui s'est lui même fondu dans notre projet de territoire. Qui est devenu un projet pour un territoire durable.

Tous concernés par un territoire durable

Faire Bloc. Réussir à faire gagner le développement durable ne peut se faire seul. Les collectivités qui marquent des points sont celles qui ont réussi à mobiliser les acteurs de leur territoire.

« Les collectivités jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable », la déclaration de Rio lors du sommet de la Terre en 1992 énumère 27 principes appelant les collectivités territoriales à mettre en place à leur échelle un Agenda 21 afin notamment de consulter et de mobiliser la population au développement durable.

De fait en mettant en place cette stratégie de co-construction des objectifs et des actions à mener sur le territoire, l'Agenda 21 permet d'entraîner de nombreux acteurs locaux dans une stratégie gagnant-gagnant. Entreprises, agriculteurs, universités, écoles, associations et citoyens se retrouvent avec les collectivités autour d'objectifs partagés et d'actions qu'ils peuvent eux-mêmes proposer. Et ça marche. Production d'énergie renouvelable, protection des terres agricoles, réduction des consommations d'énergie, démocratisation de la culture, solidarités actives, la synergie des acteurs permet d'obtenir des résultats que la collectivité ne pourrait jamais avoir seule.

Les projets politiques co-construits sont mieux compris des citoyens. Ils sont donc mieux acceptés et mieux accompagnés par les acteurs locaux. « La dynamique a une grosse faculté d'ensemencement au-delà du programme d'actions de l'Agenda 21 proprement dit. Discrètement, parfois à son insu, l'outil crée de l'envie et de la confiance en démontrant d'autres possibles », constate Hervé Gillé, Conseiller général de la Gironde délégué au développement durable, plan climat et responsabilité sociétale. Pour fournir aux acteurs des outils efficaces de co-construction, la Gironde met d'ailleurs à disposition un laboratoire d'innovation collective. Ouvert à tous, le labo M'21 fournit un lieu physique et des outils de concertation très efficaces pour permettre aux différents acteurs de progresser ensemble plus vite dans leurs projets.



DK

Jean-Luc Aigoïn,
Maire de Saint-Jean-de-Serres
(Languedoc-Roussillon)

« Nous mobilisons même au-delà de la commune »

Au lendemain des élections municipales de 2008 j'ai voulu mobiliser la commune (535 habitants) sur ces questions de développement durable. L'Agenda 21 est l'outil idéal pour travailler en prospective et faire participer les gens. Nous avons créé un comité de pilotage incluant citoyens, associations ou représentants du monde agricole. Toute la matière grise n'est pas dans le conseil municipal ! En discutant ensemble nous avons pu faire émerger des projets et signer une charte qui compte aujourd'hui 80 actions. En traçant un chemin vertueux l'Agenda 21 permet d'entraîner un maximum de personnes. Par exemple les chasseurs passent avant la fauche des bords de route pour signaler la présence de nids ou travaillent avec les agriculteurs pour mettre en place des jachères fleuries. Nous mobilisons même au-delà de la commune puisque l'expérimentation que nous avons menée avec les viticulteurs locaux pour valoriser les sarments de vigne en combustible est en train d'essaimer au niveau de la communauté d'agglomération. Elle réfléchit à monter une plate-forme commune de transformation des sarments et des déchets verts en combustible.



©Ville d'Alençon - Olivier Heron

Bertrand Robert,
Maire adjoint d'Alençon et conseiller
communautaire de la communauté
urbaine d'Alençon (Basse-Normandie)

« À ma surprise la mayonnaise a pris »

Après une grosse période de concertation avec les citoyens pour créer notre Agenda 21, commun à la ville et à la communauté urbaine, nous sommes rentrés dans le concret via les actions et non via les acteurs. Même si nous étions nous-même parfois sceptiques nous avons lancé des actions sur lesquelles nous n'avions pas directement la main. Par exemple nous avons choisi de travailler sur les circuits-courts alimentaires en réunissant les acteurs locaux de la production à la consommation. Nous avons pris soin de n'exclure personne. A ma surprise la mayonnaise a pris. Les acteurs se sont mobilisés pour lancer des actions au-delà de ce que nous espérions : marchés de producteurs locaux, actions de sensibilisation sur l'alimentation, mise en relation de l'offre et de la demande sur la filière agro-alimentaire locale, étude foncière, prospection de porteurs de projet en maraichage bio... Aujourd'hui nous faisons même partie d'un programme INTERREG sur ces questions. Nous avons pu embaucher une chargée de mission à temps complet et un gros travail d'enquête est mené pour pouvoir aller encore plus loin.

Etre accompagné et accompagner efficacement

Collectif. Pour se lancer dans l'aventure, il est proposé d'être accompagné par des organismes et/ou des collectivités, notamment celles ayant déjà de l'expérience. L'échange, l'apport de méthodes et de conseils sont des façons de se poser les bonnes questions et de démarrer son projet sur de bonnes bases.

«Nous nous sommes fait aider pour lancer notre démarche et aujourd'hui c'est nous qui accompagnons d'autres collectivités qui veulent se lancer», se félicite Daniel Le Blay, adjoint en charge de l'urbanisme à Mouans-Sartoux (Provence-Alpes-Côte d'Azur). «Monter une stratégie de territoire avec une vision transversale demande un travail conséquent. Il faut s'appuyer sur des cadres déjà élaborés. Ne pas hésiter à se tourner vers d'autres territoires et à se faire accompagner par la sphère publique. L'expérience existe il faut capitaliser dessus», résume Aurélien Trioux, Chargé de mission à l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne.

Une cartographie des ressources disponibles à proximité des territoires et collectivités qui souhaitent se lancer sera bientôt accessible. Proposée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et complétée par des structures et collectivités accompagnantes mais également avec des exemples de collectivités accompagnées, elle permettra de repérer plus facilement les bons interlocuteurs. Pour se lancer ou pour continuer à progresser, le travail pair à pair est primordial. Par exemple, à plusieurs moments de la vie de son Agenda 21, la Gironde a fait un point d'étape avec d'autres départements et des réseaux nationaux. Soutien logistique et financier sont aussi très importants. «Grâce aux financements de l'Ademe et de la Région nous avons pu nous entourer d'un bureau d'étude spécialisé. Cela nous a notamment permis d'organiser les réunions de concertation de façon efficace en nous mettant nous élus un peu de côté. Cela a très bien fonctionné», se félicite Bertrand Robert, Conseiller

communautaire de la communauté urbaine d'Alençon (Basse-Normandie). A Saint-Jean-de-Serres (Languedoc-Roussillon), la mairie a profité de la réforme des rythmes scolaires pour orienter les ateliers périscolaires vers le développement durable et dans ce cadre bénéficier de subventions de la direction régionale de l'environnement et du logement (DREAL). En ciblant les actions vertueuses, notamment via une conditionnalité des aides, l'Agenda 21 permet aussi d'accompagner plus efficacement le développement durable sur le territoire.



Valérie Depierre,
Conseillère régionale de Franche-Comté, déléguée Agenda 21

« Ré-interroger son fonctionnement et ses politiques publiques implique un regard externe »

Un accompagnement est indispensable pour mettre en place une démarche de cette ampleur, très participative et impliquant une ré-interrogation de nos modes de fonctionnement et de nos politiques publiques. Nous avons fait appel à des cabinets extérieurs spécialisés. Aujourd'hui, avec la dizaine de collectivités du territoire qui ont adopté l'outil nous animons un réseau de partage et d'information (plate-forme d'échange, rencontres entre services plusieurs fois par an). L'idéal serait de bénéficier d'un comité régional Agenda 21: Région et Etat pourraient y jouer le rôle de catalyseur. La mutualisation des moyens, avec un chef de file régional clairement établi, doit permettre de démultiplier les initiatives. De notre côté nous avons accompagné les lycées dans la mise en place de leur Agenda 21 (47 sur 57 l'ont réalisé). Nous sommes aussi en train de lancer un gros chantier d'éco-conditionnalité des aides. Nous le faisons déjà pour certaines actions et voudrions l'étendre à tous les acteurs, y compris économiques.



Roger Moreau,
Maire de Sancé

« Sans l'accompagnement de la région nous ne nous serions probablement pas lancés »

serions probablement pas lancés »

Il y a une dizaine d'années nous avons voulu réfléchir à l'avenir de notre territoire notamment face à la problématique de pression foncière sur notre village (1800 habitants) situé à quelques km du centre de Mâcon (36 000 habitants). Un agent de la DDE à l'époque nous a parlé du sommet de la terre à Rio. Nous nous sommes dit: vers quoi on s'embarque? Mais finalement nous avons vu que nous pouvions aussi agir à notre échelle. Nous avons débuté une réflexion « coeur de village » initié par la Région Bourgogne qui nous a permis de mener une réflexion poussée pour la révision de notre PLU. Un cabinet d'étude nous a accompagné pour mener cette réflexion. Le travail mené avec la population nous a permis de créer un PLU très restrictif au niveau de l'urbanisation couplé à un projet cohérent de zone d'activité avec mixité sociale et générationnelle sur une dent creuse de 10 ha située juste derrière la mairie. Le PLU a été bien compris et bien accepté. Le conseil régional nous a financé 80 % des études. Ce point a été très important car sans ce soutien nous ne nous serions probablement pas lancés. Même pour des élus très motivés il aurait été très difficile de mobiliser l'argent.

La nouvelle dynamique des Agendas 21

Depuis 1992, l'Agenda 21 initié au Sommet de la Terre de Rio permet aux collectivités de développer une stratégie de développement territorial durable. En 2014, les nombreux travaux menés dans un mouvement collaboratif ont permis de réaffirmer les grands principes de Rio. Dynamisant.

Pour une nouvelle étape du développement des Agendas 21 locaux, élus et techniciens de collectivités, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), acteurs économiques et sociaux ainsi que designers des politiques publiques ont travaillé pendant un an sur l'importance et la portée de la démarche. Pour inventer les Agendas 21 de demain, 250 journées-hommes de co-élaboration ont mobilisé 150 acteurs répartis en onze groupes de travail. «Au-delà de l'atelier sur le dispositif de reconnaissance, dix ateliers ont eu lieu avec une méthodologie collaborative et participative de type «Agenda 21» très intéressante. Sous l'impulsion du ministère, les différents acteurs ayant répondu présents ont réussi à mener ensemble un travail remarquable», se félicite Aurélien Trioux, animateur du groupe développement durable du Rare (Réseau des Agences régionales pour l'environnement et l'énergie). «Le travail mené en co-construction entre les acteurs a permis une qualité d'écoute et de travail en commun exceptionnelle», confirme-t-on au commissariat général au développement durable (CGDD / MEDDE) qui souhaite ardemment que la dynamique lancée puisse se poursuivre en 2015. «Plus de 1000 collectivités françaises sont déjà engagées dans un Agenda 21 et le nombre de projets déposés à la reconnaissance a connu un doublement depuis trois ans. Les territoires dynamiques en matière de développement durable sont majoritairement des territoires Agenda 21», constate Aurélien Trioux.

Âgемature de la reconnaissance

Aujourd'hui le dispositif sort de sa période de croissance et d'adolescence pour devenir mature. Un des objectifs des travaux collaboratifs était de préparer l'avènement de cet âge adulte de la reconnaissance «Agenda 21 Local France» et la

faire évoluer au regard de la grande liberté de réflexion et d'innovation qu'elle offre. «Pour pouvoir être plus exigeants sans pour autant exclure nous avons opté pour un système d'accompagnement des territoires plus fort. Si les collectivités qui candidatent répondent à tous les critères elles seront reconnues. Sinon, nous veillerons à leur accompagnement dans leur progression. Nous voulons notamment pouvoir être plus proches des territoires, pouvoir former des binômes de référent et monter des ateliers inter-territoriaux pour faciliter le pair à pair», détaille-t-on au commissariat général au développement durable. La mobilisation pendant toute cette année a redynamisé les Agendas 21 et leur redonne du sens et de l'ambition. Alors prêts ?

Aurélien Trioux, animateur du groupe «Développement durable» au RARE (Réseau des Agences régionales pour l'environnement et l'énergie)
<http://www.rare.fr/>

Dans quel but la dynamique Agendas 21 de demain a-t-elle été lancée ?

Nous sommes à l'aube d'un nouveau cycle. Quand les Agendas 21 ont été lancés en 1992 le contexte était très différent, le «développement durable» venait de naître. En dehors des Agendas 21 les outils à la disposition des collectivités étaient peu nombreux et il n'y avait pas eu le Grenelle de l'environnement. Depuis 20 ans, la situation a changé. Des démarches obligatoires telles que les plans climat énergie territoriaux (PCET) ou d'autres démarches volontaires telles que les plans locaux de prévention de déchets, sont venus parfois brouiller le message. Au regard du nouveau contexte législatif, des nouveaux enjeux et des critiques imputées, il fallait adapter l'Agenda 21.

Pourquoi avoir accepté de co-piloter les travaux de refonte de la méthode de reconnaissance ?

Depuis des années, les agences du RARE accompagnent les Agendas 21 dans leur montée en puissance. Nous nous sommes également impliqués dans plusieurs co-productions avec le MEDDE tel que le cadre de référence des Agendas 21. Notre proximité du terrain nous permet d'être à l'écoute des acteurs territoriaux et de leur ressenti vis-à-vis du dispositif de reconnaissance. De plus, la méthodologie mise en œuvre pour penser la refonte du dispositif de reconnaissance était en harmonie avec nos méthodes de travail : large participation, évaluation, remise en question, innovation, approche ludique... Nous avons voulu mettre à profit notre expérience et la croiser avec celle des participants.

Enfin demain qu'est ce qui change ?

Auparavant quand on demandait à une collectivité de nous parler de son Agenda 21, elle nous parlait de son plan d'action. Les nouveaux Agendas 21 devront raconter l'histoire d'un territoire qui fait partie d'autres territoires, qui est confronté aux enjeux mondiaux mais aussi à ses enjeux locaux. L'histoire d'un territoire qui sait d'où il vient et où il va. Qui connaît les objectifs qu'il vise et comment il va cheminer pour les atteindre. Qui met en cohérence des actions de la sphère publique et de la sphère privée pour tendre vers un même objectif. PCET, PLP, SRCE, Zéro pesticide, PLH, ESS... L'Agenda 21 de demain servira à mettre en cohérence l'ensemble des outils qui s'entrecroisent sur la sphère publique pour aider les territoires à atteindre leurs objectifs.

Le nouveau dispositif de reconnaissance

Inauguré le 4 décembre 2014, le dispositif de reconnaissance s'adresse de manière renouvelée aux collectivités engagées dans un Agenda 21 ou un projet territorial de développement durable au sens du cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux.

Plus proche des territoires, plus dans l'accompagnement et le soutien des territoires, favorisant le pair à pair entre collectivités, ce dispositif permet aux collectivités de bénéficier d'une expertise de leur projet et pouvant ainsi être reconnu « Agenda 21 local France ».

Grâce à cette reconnaissance, ils rejoignent un réseau de collectivités engagées dans la transition écologique vers le développement durable.

Si vous êtes intéressés par la reconnaissance, vous pouvez déposer votre projet à l'adresse suivante :

<https://reconnaissance-a21.developpement-durable.gouv.fr/agenda21/>

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site du ministère :

www.developpement-durable.gouv.fr/agendas21.html

Contact

Commissariat général au développement durable (CGDD) :

Sandrine Fournis, chef du bureau des territoires

Tél. : 01 40 81 85 23 - Mail : sandrine.fournis@developpement-durable.gouv.fr

Julia Rambaud, chargée de mission Agenda 21 - reconnaissance

Tél. : 01 40 81 85 15 - Mail : julia.rambaud@developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE